LA VIE A LA MER

MALO-LES-BAINS

HOTEL TURENNE 8 place Turenne, 8 Changement de propriétaire
M. Jean RAMPANELLI
NOUVEAU DIRECTEUR
Cuisine soignée — Maison recommandée aux familles — Electricité dans les chambres. 6664

MALO-TERMINUS

KURSAAL MUNICIPAL ouvert toute l'année. — Digue de mer — Concerts — Bals d'enfants — Jeux — Bains — **HOTEL DE FAMILLE** — Cuisine très soignée — Service par petites tables — Cave renommée — Pension complète depuis 6 francs par jour — Prix spécial pour famille — Téléphone 30.
L. NORMAND, Directeur
Service de bagages à la gare de Lefrancqoucke. — Tramways de Dunkerque ; de la place du Kursaal : 0 fr. 15. 6519

DUNKERQUE

Hôtel du Chapeau Rouge et Grand-Hôtel Réunis
Restaurant à 3 francs — Dîner : 3 fr. 50 — Téléphone : 303 — Electricité — Pension pour ménages. 6577

BOULOGNE-SUR-MER

METROPOLE HOTEL Hôtel de Famille 27, rue Faidherbe
Ecclairage électrique — Confort de 1er ordre — Salle de bains — Téléphone : 8.90.
Paul CHIRAUX, Propriétaire 6637

MALO-LES-BAINS

KURSAAL DE DUNKERQUE
Tous les jours malinée à 4 h. 6, soirée à 8 h. 3/4 — **GRAND CONCERT** avec nombreuses Attractions. 6654

MALO-TERMINUS

HOTEL MODERNE Nouvelle grande aile à un étage (service par petites tables) — Ouvert toute l'année — Hôtel de famille de 1re ordre — Les baigneurs vont au bain directement du leur chambre — 40 chambres meublées à neuf — Chambre Moto — Cuisine bourgeoise excellente — Auto-garage — Ecuries-remises — Pension complète depuis 8 et 7 francs.
LECAT-DUPUIS, Propriétaire 6518

BOULOGNE-SUR-MER

CASINO MUNICIPAL (Plage de l'Enfant Cordain) ouverture de la saison théâtrale : début de la troupe de comédie 6654

CALAIS

CASINO A. Brosson-Müller, directeur-propriétaire (18e année). Tous les jours, de 3 heures à 6 heures 1 et de 9 heures à minuit 1, grand concert avec attractions 6653

OSTENDE

KURSAAL Tous les jours, CONCERT SYMPHONIQUE. A partir du 19 Juin grand orchestre de 150 musiciens avec chaque jour les plus grandes étoiles du chant d'Europe et d'Amérique.

Sports et Jeux

Le nouveau Vélodrome du Parc des Sports de Roubaix

C'est au milieu d'une activité fébrile, d'un travail principale et fiévreux, que nous pénétrons dans le chantier du nouveau Vélodrome du Parc des Sports. Terrassiers, maçons, charpentiers, en tout une cinquantaine d'ouvriers, travaillent avec ardeur sous la direction autorisée de M. Landrot, le commanditaire de l'excellent vélodrome d'Lyon.

Les nombreux curieux qui se pressent chaque jour autour du chantier sont étonnés de la rapidité avec laquelle avancent les travaux. Chaque jour la physionomie du chantier se modifie et l'on peut voir dès maintenant le tracé définitif du vélodrome.

Une grande partie de la maçonnerie est terminée. Les grandes lignes droites et les grandes courbes, gaînés de bois, prennent la cursive des deux virages, s'élèvent deux majestueuses lignes droites les yeux et s'ouvrent les passants, qui se demandent comment les coureurs vont se comporter sur pareille piste. Quelles performances nouvelles on y verra ? Quels records de vitesse on y battra ?

[illegible] la rapide exécution [illegible] ne nous permettent [illegible] en dernier, dès maintenant [illegible] pour le gala pour [illegible] des cyclomotes et des motocyclettes. Nous donnerons prochainement [illegible] sur le programme de cette réunion.

TIR

A Lille. — Société des Carabiniers Lillois, rue Léon-Gambetta, 182, ouverte libre au tir, 20e grand concours interclassement de la société des Carabiniers Lillois, aux abbatoirs de la ville de Lille et du Conseil général du Nord.

AUTOMOBILISME

COURSE DES VOITURETTES

A Boulogne-sur-Mer. — Samedi a eu lieu la course des voiturettes [illegible] Hispano-Suiza, Calthorpe, Fiat, Werner, Lorraine-Dietrich s'est continuée (après midi) par le Gué, les Crespelle et les Peupliers. Les opérations [illegible] marché assez régulièrement et cette terminées assez tard.

Le circuit, en raison des pentes et des virages, est assez dangereux ; on craint la poussière, malgré la chlorurage. On espère que le maximum de la moyenne de la course, soit 90 à l'heure, sera dépassée et qu'on fera du 90 au temps est favorable.

Le premier officiellement les 454 kilom. 500 en [illegible] heures et finirait vers une heure de l'après-midi. Il y sera probablement aux abstentions [illegible] Renault Schneider et trois « Alcyon ».

Dix-neuf voitureties prendront le départ dimanche matin à huit heures et demie.

ATHLETISME

A Roubaix. — Aujourd'hui 20 juin, doivent se disputer les championnats du Nord scolaires de courses à pied et de sports athlétiques (U.S.F.S.A.) sur le piste du Racing-Club, rue de Beaumont, à Roubaix.

HIPPISME

A Roubaix. — Aujourd'hui 20 juin, à 2 heures précises, 1re journée du grand concours hippique international de Roubaix, piste du « Bois du Breucq.

Prix d'Essai : concours de chevaux de selle, [illegible] prix des Hôtels Rouges.

La Fanfare Delattre se fera entendre pendant toute la durée du concours.

Les renseignements sont venus très nombreux pour encourager les efforts si louables de la commission du Club Hippique qui n'a cesse de vouloir donner une réunion vraiment parfaite à tous points de vue : nous ne pouvons que féliciter l'heureux d'offrir dans [illegible] piste de Breucq, [illegible] les vaillants sportsmen.

Nous rappelons que le prix des places est de 3 fr., 2 fr., 1 fr., toutes assises.

LE NORD

DOUAI

Le Président de la Société Générale de Secours mutuels de Douai, pour déterer au désir exprimé par la Municipalité, invite les membres bienveillants et participants de la société à se joindre, cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, le dimanche 20 juin, à 10 heures et demie, du matin, pour la réception de M. Emile Loubet, ancien président de la République française, qui a fait beaucoup pour la Mutualité.

— Samedi, à 8 h. 30 du matin, à l'intersection des rues des Wats et des Malvaux, la cycliste [illegible] ayant voulu passer devant le tramway, qui allait vu arriver, a fait prendre sa voiture en [illegible], puis, quand le conducteur du tramway eut vous pour [illegible] son identité, il lui a [illegible] un coup de fouet sur la main et prit la fuite.

— Le Comité [illegible] s'est réuni vendredi à 7 heures du soir, sous la présidence de M. le Maire, et a [illegible] à cette réunion suivante :

— Le Conseil, réuni à la Mairie en séance extraordinaire, à l'issue des funérailles de M. Ernest Fouquet, conseiller municipal, ancien adjoint au Maire, prie M. le président d'adresser à Mme Fouquet et à sa famille l'expression des vives condoléances de l'assemblée communale.

— La grève a été résolue avec un signe de deuil prête reprise, [illegible] demi-heure plus tard, pour traiter quelques questions urgentes relatives aux fêtes publiques et à la restauration du pavé de la rue du Vieux-Beffroi.

Sonnés artistique au 20 juin au Cinque municipal. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui 20 juin, à huit heures un quart très précises, qu'aura lieu le concert au profit du dispensaire d'hygiène sociale. Prix des places : Stalles et chaises, 2 fr. 50 ; premières, 1,50 ; secondes de face, 1 fr. ; secondes de côté numérotées, 0,50 ; secondes non numérotées, 0,25. L'Harmonie des Mines de Lièvin, arrivant en gare de Douai à 4 heures 35, sera reçue par l'Administration municipale à l'Hôtel de Ville, à 5 heures du soir.

Pour la Société d'Horticulture. — M. Hoyez, sénateur, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par décision de ce jour j'ai accordé à la Société d'Horticulture de Douai (Nord), les 4 et 5 juillet, 1 une subvention de 200 francs ; 2° Six médailles dont deux en vermeil, deux en argent et deux en bronze, destinées à être décernées lors du concours général agricole du Gouvernement de la République. Ces encouragements devront être mentionnés sur les programmes et affichés du concours. Je serais obligé de vouloir bien m'informer par l'intermédiaire de M. le Préfet du Nord, le jour heureux, Monsieur le Sénateur, de porter cette décision à votre connaissance.

Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

MARCHIENNES. — Aujourd'hui dimanche, à l'occasion des festivités organisées pour le mariage de la fête communale, des trains supplémentaires partiront de Marchiennes : le 1er, pour St-Amand, à 10 heures 23 du soir. Ce train donnera à Somain les correspondances dans les directions d'Anzin, Douai et Valenciennes ; à 10 h. 15 du soir, train supplémentaire pour Orchies.

ANICHE. — Aujourd'hui dimanche fête populaire de l'enseignement, organisée sous les auspices de la municipalité, avec la concours des Associations d'anciens élèves des écoles. Programme : samedi 19 juin, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, distribution de jouets et de gâteaux aux enfants fréquentant les écoles maternelles publiques. A 5 h. 1/2, retraite aux flambeaux par les sociétés de la ville ; réunion des sociétés cour de l'école maternelle de la Verrerie d'En-Haut ; Hôtel-de-Ville, Boulevard National, Boulevard Pasteur, rues Pasteur, Damaire de l'Union, Delhay, Carnot, d'Aoust, Lanvin, Buisson, Gambetta place de la Mairie, rue Thiers, et dislocation place de la Mairie.

Dimanche 20 juin, à 3 heures de l'après-midi réunion des enfants des écoles communales et défilé devant le municipalité. Concert populaire [illegible] cour de l'école des filles, organisé par les Associations d'anciens élèves des écoles publiques, avec le concours de la section artistique des Anciens élèves. A 8 heures, réception des sociétés étrangères à la ville prenant part à la fête.

Vers 8 h. 1/2, réception par la municipalité, de MM. les délégués cantonaux, du personnel enseignant, et des comités des Associations. A 9 h., en suite, grand concert public sur la place de la Mairie, avec le concours de la Fanfare des Mineurs, de l'Orphéon d'Auberchicourt, de la Fanfare Communale de Marquette et de l'Harmonie municipale.

Au commencement du concert la société de gymnastique exécutera des mouvements d'ensemble du concours d'Angers.

A l'issue de la fête, bal populaire. Illumination des écoles et de la place de la Mairie.

COUTICHES. — Aujourd'hui dimanche aura lieu la grande fête de gymnastique que nous avons déjà annoncée. A cette occasion l'activa municipalité, qui fait toujours plus les choses, a obtenu le concours de plusieurs sociétés musicales en renom parmi lesquelles il nous suffirait de citer l'excellente harmonie municipale d'Orchies.

Voici d'ailleurs les sociétés qui prendront part au concert et à la fête de gymnastique :

1. Harmonie municipale d'Orchies ; 2. Harmonie l'Union musicale de Faumont ; 3. Fanfare l'Avenir d'Anchy ; 4. Fanfare de Bourlignies ; 5. Fanfare municipale de Coutiches — Société de gymnastique : 1. La Jeunesse Républicaine Coutichoise ; 2. La Concorde, d'Orchies ; 3. Wasiers ; 4. Flines-les-Raches ; 5. Bachy.

Le cortège se formera à 5 heures, rue des Pommiers. Le défilé aura le grand mérite jusqu'au bourg, [illegible] au Pied-Bourg et les demi-tour vers la place pour se dissoudre.

Les gymnastes exécuteront des mouvements d'ensemble et agréé.

VALENCIENNES

PATRONAGE LAIQUE DE GARÇONS. — Le réouverture du patronage laïque de garçons aura lieu aujourd'hui dimanche 20 juin courant, à 3 heures, dans les locaux aménagés à cet effet dans l'ancienne [illegible] Le [illegible] Lyrique et dramatique de l'E. S. prêtera son concours à cette séance de rentrée.

Les pupilles devant traverser les voies du chemin de fer pour rentrer à la passerelle pour se rendre au nouveau local, le Comité de l'E. S. se voit dans la nécessité de n'accepter que les enfants ayant au moins dix ans.

Parmis cet le procès. — On a donné avec entre la Gendarmerie et la Citadelle, le premier coup de pioche pour la construction du village Saint-Vaast devant relier directement l'ancienne porte Ferrand à la pyramide Dampierre, et doit la « Pergola » à partir dans « 30 ans ou la vie d'une ciel ».

AU PARC DE LA FIDELITE. — Depuis hier la pièce d'eau [illegible] d'un [illegible] hôtes. On admire en effet la naissance de trois [illegible] nouveaux, qui, sur le bisson de Valenciennes [illegible] aux côtés de « Bon Bec et calme, du lion indomptable », affirment « la grandeur immuable » de la glorieuse ville.

DEMAIN. — Aujourd'hui dimanche 20 juin, aura lieu à 6 h. 1/2 du matin, les [illegible] laïques, sous les auspices de la Municipalité avec le concours des Associations d'anciens élèves des écoles laïques. Programme : samedi 19 juin, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, distribution de jouets et de gâteaux aux enfants fréquentant les écoles maternelles publiques. A 5 h. 1/2, retraite aux flambeaux par les sociétés de la ville ; réunion des sociétés cour de l'école [illegible] Place de la Mairie ; A 8 heures précises réunion des écoles et de toutes les sociétés [illegible] par la Musique municipale [illegible] A 9 heures : formation du cortège [illegible] qui prendront part 1200 élèves environ, ainsi que les sociétés municipales.

Place Gambetta : Fête scolaire. Le [illegible] le concert par la Concorde et la Musique municipales. A 7 heures du soir, sous la présidence de M. Auguste Hild, avocat, et délégué des Conférences populaires, conférence par M. Nordel, avocat à la Cour de Paris, dans la salle Dubois.

Cambrai. — M. Bonnaud, délégué général de la Fédération Nationale des Employés (section de Valenciennes), s'est rendu récemment à Paris et, présenté par M. Marcquire, président de la Fédération Nationale des Employés, a remis à M. le Ministre du Travail et de l'Prévoyance sociale, une pétition signée de cinq cents employés, membres de la section de Valenciennes de la F. N. E. demandant pour Valenciennes l'extension de la juridiction prud'homale à la classe des employés, en vertu de la loi sur les Conseils de Prud'hommes promulguée le 27 mars 1907.

ESCAUTPONT. — Vers minuit, M. Dufour, mineur et cabaretier à « la Fraîche Bière », près du moulin Teliou, revenait d'une réunion d'instruction militaire, lorsqu'il aperçu le nommé Jules Boichel, mineur, rue de Saint-Amand, qui voulait s'introduire chez lui. Il lui administra une violente rosée, puis il le remit entre les mains du garde qui le conduisit au violon.

THUN. — Gérard Thuon, sera poursuivi pour avoir pris cinq sacs de charbon sur un baleau que conduisait son beau-frère Letellier dit Lali, qui était d'ailleurs de commence avec lui.

CAMBRAI

SAINT-SOUPLET. — On enterrait jeudi, un vieux républicain M. Delobem, secrétaire de mairie, homme estimable au tous, qui avait refusé, [illegible] estimable aux tous, qui avait refusé, [illegible] et avait fait prier poliment, le curé de sortir de chez lui : n'ayant pu ou plutôt n'ayant pas pensé à dicter à sa famille ses dernières volontés, [illegible] qui bien faire, en demandant à celui qui se pose comme le représentant de Dieu, un enterrement religieux. Elle avait compté sans l'intransigeance du Monsieur. « Enterrer à l'église un homme qui m'a tenu sa porte ! Ah, non ! je aussi ! » Et ce dous-puleur refusa, malhonnêtement, au garde, représentant de la famille, l'entrée de l'église au mort.

Les parents n'insistèrent pas, ils attribuèrent l'argent du convoi aux pauvres. Nous saluons ici en libres-penseurs, le dépouille mortelle de M. Delobem, et prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances ; mais nous ne pouvons [illegible] ce geste de ce prêtre, qui nous a donné la mesure de ce qu'on peut attendre de ces personnes, qui, non contentes de faire de leur religion une question de boutique, osent s'allaquer aux vivants et se vengent sur les morts. Nous espérons que cette leçon servira, et que, de plus en plus, nous verrons les gens se détacher de cette religion dont le vœu d'or est le seul dieu, et la haine la seule raison d'exister.

AVESNES

COURSES DE VÉLOCITÉS. — Aujourd'hui à 3 heures 1/2, à Wignehies, salle Bouge, par M. Pamart ; à Obain, salle des fêtes, par M. Bouquet ; à Longueville, à 3 heures, chez M. Vanline, lutteur, par M. Tardy ; à Louvignies-Bavai, jardin de M. Richard, par M. Pamart ; à Houdain, jardin de M. Voulot, par M. Fontaine.

— Procès-verbal pour bris de clôture et défrost contre le nommé Hurteux Romain, rue du Pavillon, à Belle-Fontaine.

FÊTE DU PONT ROUGE. — A l'occasion de la fête du quartier du Pont Rouge et de la rue Combrezienne, donnée aujourd'hui, sous la présidence de M. Léon Pascal, délégué le musique municipale se fera entendre à 4 heures à l'intersection de l'avenue du Pont Rouge et de la route de Landrecies. Au programme : Retraite aux flambeaux, ouverture de Dubois, Cadeau, valse, Bécaclan, Mazurka russe A 6 heures, sur le tous que clore à l'intersection de la rue Cambrésienne et de la rue Vauban, concert donné par la section symphonique du « Cercle artistique Avesnois ».

Au programme : Le lost Paris, marche ; La Poupée, de Nuremberg ; Euoro aiu ; la Dugiene, Les saunions lu valse ; Marche lunisienne, La Marseillaise.

A 8 heures bal à grand orchestre avenue du Pont-Rouge.

— M. Lacoste, ouvrier chez M. Durel, rue du Pavillon, a fait un faux pas et s'est casé le pied. La [illegible] n'a rien douteuse.

— M. Huguel, juge à Avesnes, nommé par le Principauté de Monaco président de Chambre de ses plus haute juridiction, va donner sa démission de magistrat français.

PELLERINES. — Le jeune André Planlin, 2 ans 1, a eu la jambe gauche brisée par une porte de remise qui s'est abattue sur lui.

FEUMONT. — Alal Maxime Lecomte, sénateur, et Demanet, maire de Cottrel, ont fait parcourir [illegible] la somme de 75 francs à M. Damart, pour [illegible] de la Libre-Pensée à Feumont, afin de contribuer à l'achat du drapeau de la société « Le Raison ».

— 3 jours de prison au nommé Férin Emile, 34 ans journalier, à Cattenet, surpris le 7 mai dernier par le brigadier de gendarmerie Couturier, au moment où il se livrait en pleine rue à des exhibitions obscènes.

— Georges Reuter, insoumis du recrutement de la Seine, a fait sa soumission à le gendarmerie de Jeumont. Il a été remis entre les mains des autorités militaires.

MAUBEUGE. — Le concert que devait donner le 16 la société Philharmonique n'a pas eu lieu. M. le Maire a fait connaître que la société était dissoute.

HAZEBROUCK

ACTES DE SABOTAGE. — M. le commissaire de police a été saisi d'un acte de sabotage commis par un sieur Laguche, garçon boulanger à Hazebrouck.

Ce individu aurait mêlé à la pâte une quantité respectable de suie et de rendres. Dès qu'il s'est aperçu de la découverte de cette affaire, notre individu s'est empressé de prendre le premier train pour Lille où on espère le retrouver.

DUNKERQUE

MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Hier les commissaires spécial, central et de police de l'arrondissement a qui s'étaient joints spontanément tous les agents de la police municipale de Dunkerque, sont venus, vers 5 heures, faire leurs adieux à M. J Brisac, nommé préfet du Tarn.

Cette manifestation démontre en quelle haute estime ces fonctionnaires et ces agents tiennent leur sous-préfet et quels regrets ils éprouvent de son départ.

Il est offert à M. Brisac un superbe bronze d'art « Vertiles civiles » que le préfet du Tarn a promis de conserver dans son cabinet pour lui rappeler qu'il a laissé à Dunkerque des collaborateurs dévoués et de vrais amis.

Le comité républicain de son côté organise un banquet en l'honneur du sympathique préfet. Le banquet fixé à dimanche, devait avoir lieu aux Arcades, mais en raison du nombre d'adhésions, les organisateurs [illegible] à la salle [illegible] le Cercle et [illegible] aujourd'hui au [illegible] dernière sera assez exquise, pour contenir les nombreux amis de M. Brisac.

MANIFESTATIONS DE SYMPATHIE. — Hier après-midi, les dames patronnesses des écoles maternelles de Dunkerque, ont offert à l'Ecole maternelle de la rue de l'Abreuvoir, où une fête intime avait été organisée, une magnifique plaquette en argent à Mme Brisac, femme du distingué préfet du Tarn, présidente du Comité de cette école.

Cette plaquette porte sur un côté comme inscription :

« A Madame Brisac,
Les tout petits de Dunkerque

Sur l'autre côté on voit un enfant qui a son tablier plein de roses et qui, d'une main, lui tombe une pluie fleurie.

C'est Mme Henri Pergaud qui avait été prise de remettre cette œuvre d'art dont le dessin ayant bonnet et bien les sentiments de gratitude que les petits voulaient exprimer à leur bienfaitrice. Mme Pergaud a de la plus heureuse façon, dit l'intérêt des dames patronnesses et son attention charmante a vivement ému celle qui était l'objet de cette aimable manifestation.

Mme Brisac, en quelques paroles délicates, a remercié Mme Pergaud et les dames patronnesses de leur gracieuse attention dont elle gardera un précieux souvenir.

Plage de Dunkerque-Malo-les-Bains La plus belle de toute la côte et la plus sûre
PARADIS DES ENFANTS
8478 COMITÉ D'INITIATIVE

MALO-LES-BAINS. — Journée du dimanche 20 juin 1909 : à 4 heures, place Turenne, concerts par l'Harmonie d'Allennes-les-Marais (Nord). Programme : Le Vélerin, marche ; Cascade de perles, polka pour piston ; Un adjoint à Grenoble, fantaisie ; Dans le bocage, valse ; Aubade champêtre, ouverture.

Par l'Harmonie « La Cécilienne » de Dunkerque. Programme : Toujours gaîtent, pas redoublé (X. X.) ; Les Chevaliers du travail, ouverture (Pantal) ; Parfum troubant, mazurka de concert (Scibil) ; Armelia, fantaisie (Gadeine) ; Au gré des flots, grande valse (X. X.)

TETEGHEM. — Un jeune enfant de 6 ans, Georges Lahaye, jouait sur la route avec des petits camarades. Rousculé par l'un d'eux, le petit Georges vint tomber sous les roues d'un cheval chargé de dépasser qui lui fracturèrent la cuisse droite.

TOUTES LES FAMILLES soucieuses de leurs santés devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres de l'excellent VIN de BANYULS - TRILLES et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se reconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.
Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.
On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.
Exiger l'étiquette sur la bouteille 5883

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

EMPRUNT MUNICIPAL. — Tirage du 15 juin. — Obligations de 500 francs remboursables à la caisse municipale à partir du 1er juillet 1909. — Numéros extraits : 995.

29	110	127	150	178	196	205	
214	225	228	255	273	279	300	
306	308	313	338	360	400	422	
443	457	471	475	515	521	526	
566	571	579	591	671	672	718	
770	800	917	963	980	952	984	
991	1005	1027	1073	1094	1107	1161	
1163	1181	1178	1185	1217	1264	1282	
1317	1335	1341	1421	1516	1563	1588	
1624	1635	1673	1675	1676	1678	1707	
1726	1770	1781	1811	1866	1872	1966	
1977	1990	2058	2119	2121	2133	2145	
2150	2159	2165	2169	2274	2292	2305	
2336	2370	2397					

AVION. — M. Henri Thuperelle, ouvrier, a porte plainte contre Louis Vial, surveillant gal à Lens, à la descente de la station de tramway, établie au dépôt, Fauvel, perait-il, malmené, ainsi que son épouse.

BÉTHUNE

LENS. — A la Caisse d'épargne de Lens, sous la présidence de M. Albert Brodot, il a été effectué 25 versements se montant à 5535 francs et 14 remboursements pour la somme de 5796 fr. 40. La séance de dimanche 20 juin sera présidée par M. Adolphe Delgne.

— Dix sacs de charbon de bois ont été volés dans une remise que M. Régnier possède rue de Douai.

— La Société des Anciens militaires lensois se réunira dimanche soir, à 6 heures, à l'Alcazar, pour la nomination d'un vice-président.

Le Comité invite les anciens militaires libérés des classes 1900 et suivantes qui solliciteni leur admission à assister à cette réunion.

— En vertu du mandat d'amener, Victoria Beul, 18 ans, et Louis Hay, 18 ans, ont été arrêtés par la gendarmerie.

Le Comité invite les anciens militaires libérés des classes 1900 et suivantes qui solliciteni leur admission à assister à cette réunion.

— En vertu du mandat d'amener, Victoria Beul, 18 ans, et Louis Hay, 18 ans, ont été arrêtés par la gendarmerie.

EAU GORLIER Adopté par la Presse, donne un teint Frais et Velouté Incomparables. Flacon 2f50, 3f50, 5f. Toute Parfum. 1187

GAZ (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, inst. gral. 6180

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

EFFROYABLE ACCIDENT

Deux attelages tamponnés par un express

Les lecteurs ont encore présent à la mémoire l'épouvantable accident survenu dans la soirée du 10 mars dernier, au passage à niveau de la porte d'Arras. Un express partant de Lille à 6 h. 13, et se dirigeant vers Béthune, tamponna deux camions, blessa grièvement trois personnes, M. Vanreckem, entrepreneur, rue de Lille, à Thumesnil ; M. Dewaline, rue du Barbisiées, à Lille, et M. Dévrière, rue de Templemars, à Thumesnil. Une quatrième personne, M. Courtelle, marchand de balais, route d'Arras, 111, fut atteinte mortellement.

Ce regrettable accident fut causé par un manque de surveillance de la part de la garde-barrière.

Mme Delporte, garde-barrière du passage à niveau, en congé le 10 mars, avait été remplacée par la auxiliaire ordinaire, Mme Delaval. Cette dernière oublia de fermer les barrières au moment du passage de l'express.

Mme Delaval a comparu hier en correctionnelle, sous l'inculpation d'homicide et de blessures par imprudence. Elle a été condamnée à 1 mois de prison avec sursis. M. Vanreckem, pour lequel se portait partie civile Me de Lauwereyns, a obtenu, à titre de provision, 2.000 francs, et le tribunal a nommé le docteur Dollet, lequel expert, à l'effet d'évaluer l'incapacité permanente qui résultera pour Vanreckem, du fait de l'accident.

Une mère indigne

La tentative d'empoisonnement commise sur son enfant, par une jeune mère, une gamine encore, produisit le 28 mai, une profonde émotion dans le populeux quartier de Wazemmes.

Depuis plusieurs de ses dernières mois la petite, à fait boire de l'alcool camphré à son enfant, âgé de 4 mois, puis a abandonné le petit être à ses souffrances, pour se rendre à son travail. C'est le crime qui est reproché à Mme Douche, qui demeure rue Monge, cité Baxter. Cette jeune femme est beaucoup plus à plaindre qu'à blâmer. Abandonnée à elle-même, elle se débita par un repère de gaulère dont elle est follement éprise, et dont, elle veut, à toute fin être la femme. Sa famille s'oppose à cette union. Et la malheureuse dévoyée, dans un moment d'hermitisme incalculé, hantée par cet espoir qu'étant seule elle pourrait plus facilement se rendre en Belgique, près de son amant, elle fit avaler à son moche le contenu d'une fiole d'alcool camphré. L'enfant, maintenant hors de danger, a été confié à l'Hospice Général.

Marie Douche a comparu hier sous l'inculpation de Violences. Elle a bénéficié [illegible], mais n'a su donner au tribunal le moindre renseignement.

Le tribunal a estimé que cette enfant, victime de l'éducation déplorable qui lui a été donnée, avait agi sans discernement et l'a acquittée.

Défenseur, Me Mahieu.

Le bon lait

Aimé Hasclet est marchand de lait à Templemars. A la vérité, c'est de l'eau additionnée de 10 % de lait qu'il livre à sa clientèle. Des prélèvements ont été opérés le 23 mars.

Les pleurs de Maisdet a cru pas antiqué le tribunal, qui a fait sagement en lui infligeant 5 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende. Le tribunal a aussi condamné [illegible] 1 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende [illegible] 1 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende [illegible] 1 mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende